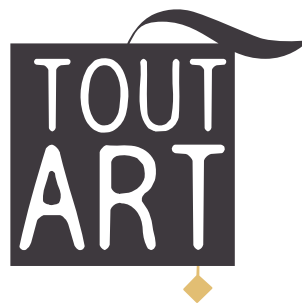


Juridique

LES DROITS D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS DANS LE SPECTACLE VIVANT

Version au 09/06/2026

Fiche descriptive de formation



La formation a lieu en présentiel et en format collectif.

Public concerné

Toute personne chargée de l'administration, de la production ou de la diffusion de spectacles.

Objectifs et compétences visées

Différencier les catégories de droits attachés aux œuvres ainsi que leur contractualisation.

Distinguer le **rôle de chaque interlocuteur** en matière de gestion et d'autorisation.

Comprendre le fonctionnement des sociétés civiles de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

Comprendre le régime social et fiscal ainsi que les **modalités de rémunération** des auteurs.

Prérequis

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

Modalités et délais d'accès

Tout'Art Formations propose des formations modulaires de courte durée non diplômantes accessibles en formation professionnelle avec des propositions de dates tout au long de l'année.

Avec une approche sur mesure et une étude personnalisée des besoins, les modules sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque professionnel-le, selon son niveau de compétence, d'expérience et de disponibilité.

La démarche :

Prise de contact avec Tout'Art Formations par email et/ou par téléphone, information et renseignement sur les différentes formations proposées et le calendrier des modules de formations.

1

Cette prise de contact doit intervenir **au minimum 6 semaines avant le début de la formation.**

Une étude personnalisée sous forme d'une analyse des besoins sera effectuée en fonction du niveau de compétence, d'expérience et de disponibilité de chaque personne. Un mail récapitulatif avec les montants et la fiche descriptive du module de formation vous sera envoyé.

2

Contactez et prenez rendez-vous directement avec votre OPCO (AFDAS*, France Travail, autres...) et/ou votre employeur et présenter les informations fournies à la demande de prise en charge. Il faut parfois préciser la démarche avec une lettre de motivation ou un entretien avec un conseiller.

3

Dans la semaine suivant vos échanges avec Tout'Art, vous recevrez un devis ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner 6 semaines avant le début de la formation.

4

Dans la semaine suivant la réception de votre devis et bulletin d'inscription complétés et signés, la convention de formation ainsi que le règlement intérieur à nous retourner signés.

* pour les personnes en intermittence du spectacle les demandes de prise en charge auprès de l'AFDAS doivent être effectuées au plus tard 1 mois avant le début de la formation.

Contenu

Le **contenu des droits d'auteur et des droits voisins** : les droits patrimoniaux, les droits moraux, les exceptions de droits, l'abus de droit et les régimes spéciaux

La **rémunération de l'auteur** : les aspects fiscaux et sociaux (notes de droits d'auteurs/ organismes compétents AGESEA/Maison des Artistes/ Urssaf Artistes-Auteurs)

La **gestion collective** des droits d'auteurs et des droits voisins (les sociétés de perception et répartition de droits)

Les **différents contrats** (contrat de représentation, contrat de cession exclusive de droit d'auteur, contrat de commande d'une œuvre/texte, contrat de production audiovisuelle des artistes interprètes.

Aurélie Lambert

Formatrice

Issue d'un parcours en production et en management, Aurélie Lambert travaille à la direction de production de spectacles et événements pour des structures régionales ou nationales (opéra, festivals de musiques actuelles, compagnies de théâtre de rue et cirque, événementiel, etc.). Formatrice indépendante, elle intervient régulièrement sur des cursus d'accompagnement de projets artistiques ou en gestion de projets culturels. Par ailleurs, son expérience de musicienne intervenante lui permet de transmettre et partager sa sensibilité artistique.

Modalités pédagogiques

Cette formation alterne l'exposé participatif et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participant-e-s). La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

Moyens et supports

Les salles de formation sont équipées de bureaux, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi. Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun-e des participant-e. pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.



Modalités de suivi et d'évaluation

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec une conseillère, puis complète un bulletin d'inscription lui permettant d'exprimer directement au formateur/formatrice sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés.

Une évaluation sous forme de QCM est réalisée en début et en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique.

Le résultat global est à la disposition du participant-e.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant-e l'ayant suivie avec assiduité.

Organisation, durée et tarifs

Effectif limité
à **12 participants**

Durée: **2 jours** - 14 heures

Tarif :
840€ net de taxe
par personne

Informations complémentaires

Cette formation peut s'adresser à plusieurs personnes d'un même service et être dispensée directement dans votre structure en version « intra ».

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.



Myriam CHAABOUNI, Directrice des productions

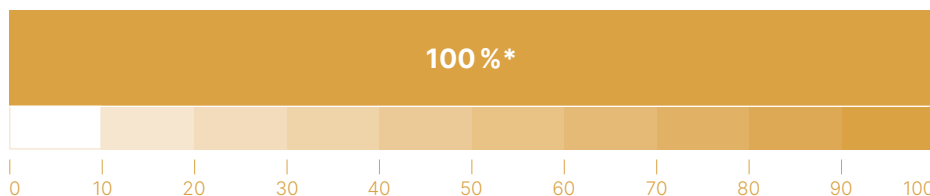
**Formatrice
référente,
référente handicap
et directrice
pédagogique**

Sa rencontre avec l'univers du spectacle vivant s'est effectuée à la fin de ses études universitaires (Maîtrise en droit/gestion et DEA en droit de la communication audiovisuelle - Université Toulouse 1 Capitole).

Administratrice de la Compagnie Créature (théâtre/marionnette) de 2003 à 2015, membre fondatrice du bureau de production Tout'Art depuis 2007, Myriam accompagne les artistes professionnels dans la mise en place de leurs projets artistiques par le biais de différentes missions tant juridiques, administrative que financière.

La direction pédagogique est assurée par Myriam Chaabouni.

**Niveau
de satisfaction**



* Moyenne calculée à partir de l'ensemble des réponses des sessions de ce module en 2025 par rapport à la satisfaction générale et la qualité de l'animation.

Pour tout autre renseignement, merci de contacter
Flora Charrier, conseillère en formation et référente handicap :

06 77 63 46 72
formations@toutart.fr